

Langue : Pourquoi a-t-on inventé les gros mots puisqu'il ne faut pas les dire?

Bibliothèque publique d'information et Belgique Uccle, notre réponse du 31/03/2020.



Image par Alexas_Fotos de Pixabay

Qu'est-ce qu'un gros mot exactement ?

Les « gros mots » ou mots grossiers sont des [mots](#) « à ne pas dire ou ne pas écrire »... Le juron est une expression de colère, de douleur ou de surprise qui nous échappe. Les gros mots peuvent aussi être des insultes. Tu trouveras plus d'informations en cliquant sur le lien vers l'article [Gros-mot](#) Sur l'encyclopédie Vikidia, pour les enfants de 8 à 13 ans.

[Pourquoi on a inventé les gros mots si on n'a pas le droit de les dire ?](#) Un autre enfant a posé la question dans l'Émission *Les petits bateaux* sur *France Inter*.

Il existe plusieurs sortes de gros mots. Lorsqu'on dit un gros mot, on ne cherche pas à communiquer, on cherche juste parfois à exprimer quelque chose (la colère, la douleur ou la surprise). Et on n'attend pas de réponse de la personne qu'on a en face de soi.

Ce que l'on cherche aussi en prononçant des gros mots, c'est transgresser les règles, passer au-dessus, pour choquer par exemple.

Parfois, on utilise des mots qui ne sont pas du tout des injures mais qui le deviennent par l'intention et le ton que l'on met en les prononçant ou en les associant avec d'autres mots.

On pourrait résumer comme ceci : les gros mots ont été inventés pour exprimer des émotions, pour transgresser des interdits ou blesser quelqu'un.

Un peu de lecture :

Les bonnes manières

Taro Gomi. Autrement Jeunesse, 2013.

à partir de 7 ans

Les gros mots

Stéphane Frattini. Milan, 2015.

à partir de 6 ans

Le coin des parents :

[Au fait, qui a inventé les gros mots ?](#) par Katrin Sperling in *Babel magazine* du 30/09/2019

[À quoi servent les gros mots?](#) par Alice Develey in *Le Figaro*, publié le 25 mai 2019.

Claudine Moïse, sociolinguiste, professeure à l'université Grenoble Alpes, analyse pour Le Figaro ces questions de langue.

[Eurêkoi](#) – Bibliothèque publique d'information

www.bpi.fr